

**Avis d'intégration projetée en vertu de l'article 27 de la  
Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local :**

**MODÈLE DE SOUMISSION D'UNE INTÉGRATION VOLONTAIRE  
DU RLISS DE HNHB**

**Pourquoi intégrer?**

L'intégration a pour but d'assurer la prestation de soins de santé coordonnés, accessibles et de grande qualité axés sur les besoins des clients. Elle n'est pas une fin en soi, mais plutôt un mécanisme qui permet aux organismes de s'associer à d'autres pour optimiser les ressources existantes, diminuer le recoupement et trouver de nouvelles façons d'offrir les programmes et services. Les systèmes de santé intégrés améliorent et élargissent la capacité tout en maintenant l'autonomie locale et l'identité.

**Pourquoi aviser le RLISS?**

L'alinéa 27 (3) a) de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi ») oblige un fournisseur de services de santé (« FSS ») à aviser un RLISS de toute intégration portant sur les services financés en totalité ou en partie par ce dernier. **À moins de directives contraaires écrites de la part du RLISS de HNHB, un avis d'intégration projetée en vertu de l'article 27 de la Loi devrait inclure les renseignements mentionnés ci-après.** Ces renseignements sont exigés en vertu de l'article 22 pour assurer que le RLISS possède suffisamment d'information pour pouvoir déterminer si l'intégration proposée devrait procéder. **Veillez remplir le modèle et annexer les renseignements pertinents.**

**À propos de ce modèle**

Ce modèle vise à assurer que vous soumettez tous les renseignements nécessaires concernant votre intégration proposée. Les renseignements doivent être insérés directement dans ce modèle et imprimés ou révisés pour soumission. Les modèles remplis ne doivent pas compter plus de trois pages (vous pouvez cependant annexer des documents additionnels – ils ne compteront pas dans la limite de trois pages).

**Examen de la soumission par le RLISS de HNHB**

Le RLISS de HNHB examinera votre soumission à l'aide du *cadre d'établissement des priorités et de la prise de décisions du RLISS*<sup>1</sup>. Veuillez vous assurer d'avoir décrit les critères énumérés en italiques dans chaque section.

Utilisez la *Liste de vérification pour l'intégration*<sup>2</sup> pour vous assurer d'avoir accompli toutes les étapes requises.

<sup>1</sup> Affiché sur notre site Web à [www.hnhblhin.on.ca](http://www.hnhblhin.on.ca) à la section Planification et intégration, Intégration

<sup>2</sup> Affiché sur notre site Web (voir note précédente)

## MODÈLE DE SOUMISSION D'UNE INTÉGRATION VOLONTAIRE DU RLISS DE HNHB

À l'usage du RLISS  
seulement : Veuillez  
apposer le timbre dateur sur  
ce modèle dûment rempli.

### 1. Identifiez les entités concernées par cette intégration.

Nota : toutes les parties concernées doivent prouver qu'elles approuvent l'intégration proposée.

### 2. Décrivez l'intégration projetée.

La description devrait inclure les dates repères clés et les résultats proposés.

*Critère du cadre décisionnel : innovation*

### 3. Décrivez comment cette intégration est dans l'intérêt du public.

La description devrait préciser comment l'intégration améliorera

- la santé de la population
- l'expérience du patient et l'accès aux soins
- l'efficacité

Elle devrait également préciser comment l'intégration cadre stratégiquement avec les priorités du RLISS.

*Critères du cadre décisionnel : alignement, concordance stratégique, intégration, qualité, accès, priorité au client, état de santé, prévalence, promotion de la santé et prévention des maladies*

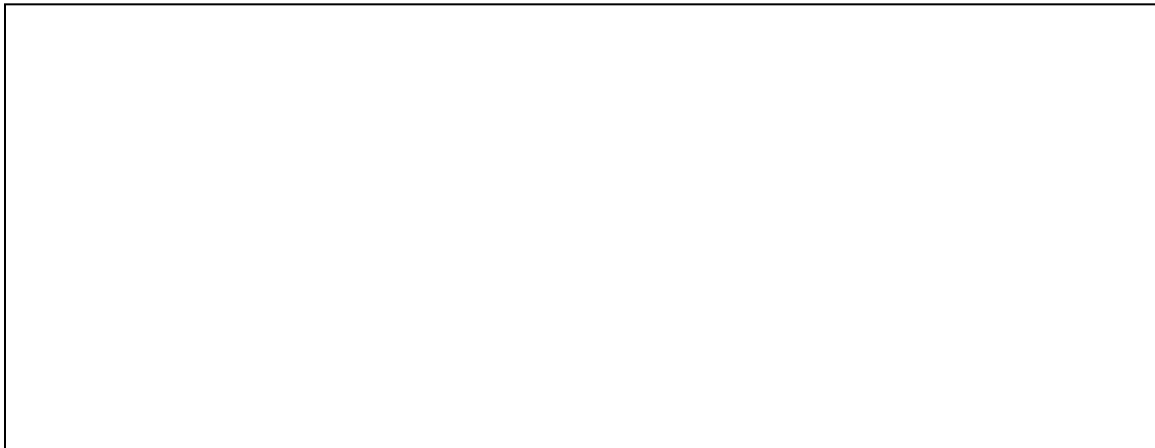
**4. Décrivez les retombées et les risques de l'intégration.**

La description devrait indiquer les retombées pour

- la population du RLISS
- des sous-populations précises
- les relations de travail et l'emploi
- les bénévoles
- les autres fournisseurs de services de santé ou organismes qui dispensent des services dans le RLISS
- le gouvernement et les organismes qui fournissent des fonds aux FSS.

Elle devrait également décrire les risques auxquels on s'expose en ne procédant pas à l'intégration en précisant les retombées pour les clients et les services.

*Critères du cadre décisionnel : viabilité, équité*



**5. Décrivez comment la collectivité a été et sera mobilisée dans le cadre de cette intégration.**

La description devrait inclure :

- les résultats des activités de participation;
- les groupes ou populations mobilisés;
- les modes de participation utilisés;
- une preuve du soutien de la collectivité et des intervenants.

Elle peut inclure les constatations, commentaires et résultats d'activités d'approche et de participation d'autres parties, le cas échéant.

*Critère du cadre décisionnel : participation communautaire*



**6. Décrivez comment les ressources pourraient être redistribuées par suite de cette intégration.**

La description devrait préciser comment cette intégration contribuera à la viabilité du système tout en maintenant les volumes de services.

- Si des efficiences sont réalisées, décrivez comment elles seront utilisées au profit de vos clients. (Les efficiences peuvent inclure les ressources humaines, les fonctions administratives, les services financiers, etc.).
- Si des ressources sont transférées, précisez où elles le seront.

*Critères du cadre décisionnel : partenariat, efficacité*

**7. Fournissez les coordonnées d'une personne-ressource.**

Fournissez le nom et les coordonnées de la personne que le RLISS devrait contacter s'il a besoin de plus amples renseignements concernant l'intégration projetée.

\* Nota : vous pouvez annexer des documents – un modèle d'Évaluation de l'impact sur l'équité en matière de santé (EIES) dûment rempli, un rapport sur vos activités de participation communautaire, une évaluation des risques, une analyse du contexte, etc. – à l'appui de vos réponses.

\*Rappel : toutes les parties concernées doivent prouver qu'elles approuvent l'intégration proposée. Veuillez joindre cette preuve à votre soumission.